L’Union sociale pour l’habitat  
Election des représentants de locataires 2018

Locataires, vous êtes les premiers concernés !

Locataires, vous êtes les premiers concernés !

**Choisir ses représentants, c’est choisir ceux qui seront associés aux décisions pour améliorer votre logement, votre immeuble et votre quartier. Et ce choix, vous l’avez tous les 4 ans. Alors pensez-y et allez voter !**

Les représentants de locataires, c’est en effet 4 ans d’action continue au service du bien vivre des résidents. Travaux à mener, entretien des parties communes, évolution des loyers, maîtrise des charges, gestion de la résidence, programme des travaux, avenir du quartier sont les nombreux sujets sur lesquels ils s’exprimeront et décideront durant leur mandat. Membres à part entière du conseil d’administration des organismes, ils disposent d’un véritable pouvoir pour porter votre voix sur les choix stratégiques et opérationnels concernant l’avenir de votre résidence. Leur association vous soutient au quotidien et se fait le relais de vos questions, vos remarques ou vos attentes.

Alors du 15 novembre au 15 décembre 2018, prenez la parole et votez !

Par correspondance, par internet ou à l’urne, vous disposerez de plusieurs moyens simples et rapides pour élire votre représentant de locataires.